

# MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190
Téléphone : 04.68.74.01.55
Télécopie : 04.68.74.01.55

| Conseil municipal du        | 20-6-2020       |
|-----------------------------|-----------------|
| Convocation du              | 16/6/2020       |
| Conseillers en exercice     | 11              |
| <b>Conseillers présents</b> | 9               |
| Président                   | PONS JC         |
| Secrétaire                  | Dominique DROIT |

#### Présents:

PONS Jean Claude (*Maire*), DAGERE Hedy (1° *adjoint*), DROIT Dominique (2° *adjoint*) ESCOFFIER Simon, REINHOLD VON ESSEN Patricia, RIVIERE Clara, PICIN Annie, LOBJOIE Reginald, GARCIA Christian

#### Excusés

GAUTIER Anne – BIFANTE Marion

# ORDRE DU JOUR

1. Adoption du précédent compte rendu du 16-6-2020

Le compte rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

2. Budget 2021 de l'eau

La proposition budgétaire est la suivante, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire :

Dépenses de la section d'exploitation : 78 140€
Recettes de la section d'exploitation : 62 949€
Dépenses de la section d'investissement :42 395€
Recette de la section d'investissement : 24 729€

Mr la Maire fait remarquer que le budget qui était déficitaire sur l'exercice précédent redevint à l'équilibre cette année.

Mr le Maire propose une augmentation modérée du prix de l'eau et de l'assainissement. L'augmentation proposée est de 4%, qui s'appliquera au 1/1/2021 ; le prix sera de 1.71€ pour l'eau et 1.29€ pour l'assainissement, soit 3,00€ au total, le prix de l'abonnement reste inchangé. Cette augmentation est justifiée par un équilibre avec une faible marge entre les recettes et les dépenses.

Section des dépenses : aucun nouvel investissement est prévu. Des dépenses imprévues sont provisionnées pour 13 471,05€. Mr le Maire annonce que compte tenu de l'état de la conduite vétuste de la rue Marragon ce budget sera utilisé dès les prochaines semaines.

Le conseil municipal adopte le budget de l'eau à l'unanimité. Le conseil municipal adopte l'augmentation de prix de l'eau de 4% à l'unanimité.

### 3. Budget lotissement de "Coutieux"

Le président expose les chiffres du budget "Coutieux"

Exploitation: dépenses de la section de fonctionnement: 309 772€

Recettes de la section de fonctionnement : 315 520€ Dépenses de la section d'investissement :90 156€ Recette de la section d'investissement : 254 810€

L'achat des terrains et leur aménagement est la partie du projet qui est prise en compte dans le budget du lotissement de Coutieux. Les recettes sont le produit de la vente des lots, les dépenses sont les aménagements et procédures à réaliser avant la mise en vente des lots. Mr le Maire attire l'attention du Conseil sur l'ampleur de ce budget par rapport au budget communal. Actuellement 5 lots sur 10 font l'objet d'une proposition d'achat.

Le conseil municipal adopte le budget Coutieux à l'unanimité.

#### 4. Budget Photovoltaïque

Le président expose les chiffres du budget du toit photovoltaïque du foyer

Dépenses de la section d'exploitation :13 300€ Recettes de la section d'exploitation : 13 300€ Dépenses de la section d'investissement : 3 811 € Recette de la section d'investissement : 3 811€

Les recettes par la vente de l'électricité produite équilibrent le remboursement de l'emprunt, laissant une petite marge de 1009€ par an.

Le conseil municipal adopte le budget photovoltaïque à l'unanimité.

## 5. Budget de la commune

Le président expose les chiffres du budget de la commune

Recettes de la section de fonctionnement :355 003€ Dépenses de la section de fonctionnement :355 003€ Dépenses de la section d'investissement: 643 832€ Recette de la section d'investissement : 494 923€

Les investissements 2020 sont surtout la réhabilitation des 3 maisons de Coutieux

Il est proposé de ne pas augmenter les impôts sur le foncier bâti et non bâti.

Les avoirs bancaires détenus par la mairie vont permettre de financer les travaux qui ont débutés sur les maisons du lotissement « COUTIEUX » une partie des subventions ayant été versées. Il faudra tout de même rester vigilant sur l'échéancier des règlements pour envisager si nécessaire la mise en place d'une ligne de crédit bancaire.

Un examen des dépenses prévisionnelles et effectives poste par poste est ensuite effectué, qui ne fait pas ressortir d'anomalies dans nos dépenses. Globalement la gestion prévisionnelle proposée est satisfaisante.

Mr le Maire fait remarquer que les emprunts pour l'église et la réorganisation foncière viennent à échéance cette année, cela soulagera la trésorerie de la commune. Les autres emprunts sont tous couverts par des rentrées afférentes, ce qui en dépit d'un endettement élevé de la commune, n'obèrent donc pas les capacités financières de la commune.

Le conseil municipal adopte le budget de la commune à l'unanimité Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien de la taxe sur le foncier non bâti.

# 6. Subventions aux associations

Malgré une année 2019 qui s'annonce difficile, le conseil municipal souhaite soutenir la vie associative du territoire :

500 € École de Luc sur Aude

100 € AREP ( Accueil Ado de Couiza)

100 € Aude nature

100 € Association pour la promotion et développement de la musique de Quillan

100€ Ludothèque

100€ Clef des champs

1 500€ Comité des fêtes de Luc sur Aude

100€ Chasse et nature

100€ Cinem'Aude

100 € Comité audois Réfugié

**Total 2800€** 

#### 7. Voirie du lotissement « COUTIEUX »

La prise en charge de la voirie du lotissement « COUTIEUX » par la commune a été voté à l'unanimité.

L'article L141 du code de la voirie routière

## 8. Renouvellement de la saisie administrative à tiers détenteur

#### La SATD a été votée à l'unanimité

L'article R1617-24 du Code général des Collectivités territoriales, pose pour principe que l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon les modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet.

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées. L'autorisation est à renouveler même si le conseil et/ou maire n'a pas changé après les dernières élections municipales.

## 9. Comité de gestion de l'école de Montazels

Monsieur Simon ESCOFFIER, se propose comme représentant au RPI (regroupement pédagogique intercommunal) et Monsieur Jean Claude PONS comme suppléant. Le conseil Municipal vote à l'unanimité la nomination de ces représentants.

La séance est levée par le président à 00:15

Le Maire Jean Claude Pons